

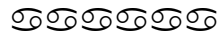
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 avril 2008**

Date de convocation du conseil municipal : 26 mars 2008

Présents : MM J.F HOUETTE, B.JEANNE, P. CRESPIN, , J.HOWES, P. MORPAIN,
B. DEBOUT, D.BERTHE DE POMMERY, MME M. BUZIN, C.BEBOUX.

Absents & excusés : P. LARCHEVEQUE, Eric VAGANAY.

Secrétaire de séance : Maryline BUZIN



Début de la séance à 20h30.

Le Compte-rendu de la séance du 20 mars 2008 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

1- DESIGNATION DELEGUÉ DEFENSE

Le Conseil Municipal décide de désigner Monsieur Bernard JEANNE délégué Défense.

2- DESIGNATION DES DÉLEGUÉS REPRÉSENTANT LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COLEGES DE SENLIS

Titulaire : M. Patrice LARCHEVÊQUE

Suppléant : M. Philippe CRESPIN

3- DESIGNATION DES DÉLEGUÉS REPRESENTANTA LA COMMUNAUTÉ LOCALE DE L'EAU DE LALA NONETTE, DE L'AUNETTE ET DE LA LAUNETTE.

Titulaire : Jean-François HOUETTE

Philippe CRESPIN

Suppléant : Eric VAGANAY

Chrystel BEGOUX

Cette nouvelle délibération complète et annule la délibération du 20 mars 2008.

4- DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANT LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN VERSANT DE LA NONETTE.

Titulaire : Jean-François HOUETTE

Philippe CRESPIN

Suppléant : Eric VAGANAY

Chrystel BEGOUX

Cette nouvelle délibération complète et annule la délibération du 20 mars 2008.

5- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le budget de la commune. Celui-ci s'équilibre de la façon suivante :

- section de fonctionnement : dépense : 381 843,00 €
recette : 381 843,00 €
- section d'investissement : dépense : 318 151,00 €
recette : 318 151,00 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, le budget primitif 2008 par 11 voix pour des membres présents et représentés.

7- TAUX D'IMPOSITION DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux de contributions directes en 2008 :

➤	Taxe d'habitation	8,62%
➤	Taxe foncière sur les propriétés bâties	15,65%
➤	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	25,66%
➤	Taxe professionnelle	7,41%

8- VOTE DU BUDGET 2008 DU SERVICE DES EAUX

Monsieur le Maire présente le budget du service des eaux de la commune. Celui-ci s'équilibre de la façon suivante.

- section d'exploitation dépense : 99 427,00 €
recette : 99 427,00 €
- section d'investissement : dépense : 53 732,00 €
recette : 53 732,00 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, le budget primitif du service des eaux de la commune 2008 par 11 voix pour (présents et représentés).

9- AUGMENTATION DU TARIF DE L'EAU

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter le prix du m³ de l'eau à 1,10 € soit une augmentation de 10%.

10- VOTE DES SUBVENTIONS AU LYCÉE HUGUES CAPET DE SENLIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 voix pour, d'attribuer une subvention au Lycées Hugues Capet, de Senlis, qui organise des voyages d'échange pendant l'année scolaire 2007/2008 à raison de 11,50 € par jour et par élève demeurant à Mont l'Evêque :

- Voyage à BERLIN 7 jours, 1 élèves : 80,50€

11- VOTE DES SUBVENTIONS AU COLLEGE DE LA CITÉ BON SECOURS A SENLIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 voix pour, d'attribuer une subvention au Collège de Cité Bon Secours, de Senlis, qui organise des voyages d'échange pendant l'année scolaire 2007/2008 à raison de 11,50 € par jour et par élève demeurant à Mont l'Evêque :

- Séjour à BREME, 8 jours, 2 élèves : 184 €
- Voyage à VENISE 6 jours, 2 élèves : 138 €
- Séjour Ski, 7 jours, 1 élève : 80,50 €

Soit au total 402,50 €

12- VOTE DES SUBVENTIONS A LA CLIS DE L'ECOLE NOTRE DAME DE SENLIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 voix pour, d'attribuer une subvention à l'école NOTRE DAME de Senlis, qui accueille en CLIS pendant l'année scolaire 2007/2008 un enfant de Mont l'Evêque à raison de 200 € pour l'année.

Fin de la séance à 00h20.

Fait les jours et heures susdits.